



Pour diffusion immédiate

Communiqué de presse

Secteur public : la CSN, la CSQ, la FTQ, la FIQ et la FIQP conviennent d'un protocole de solidarité

Montréal, le 6 avril 2022. – La CSN, la CSQ, la FTQ, la FIQ et la FIQP ont entériné, cette semaine, un protocole de non-maraudage en prévision de la période de changement d'allégeance prévue en juillet prochain. Cette entente traduit la volonté des parties signataires au protocole de concentrer leurs efforts autour de la préparation de la prochaine négociation nationale des conventions collectives dans le secteur public, dont les travaux devraient débuter à l'automne.

Ce protocole de non-maraudage s'appliquera à toutes les organisations syndicales signataires du protocole et à leurs affiliés. Celles-ci ont convenu de ne pas solliciter les membres d'une autre organisation et de n'appuyer aucune initiative locale allant en ce sens.

La pandémie a révélé l'apport indispensable des travailleuses et des travailleurs dans le maintien des services publics, ainsi qu'elle a exacerbé la dégradation de leurs conditions de travail avec l'imposition d'arrêtés ministériels. Cette solidarité syndicale donnera à chacune des organisations les coudées franches pour s'y attaquer.

Chaque organisation syndicale, en vertu de ses structures démocratiques, prendra les décisions relatives à la prochaine négociation nationale. Les conventions collectives du secteur public viendront à échéance le 31 mars 2023.

– 30 –

Renseignements

Maude Messier, CSQ
Cellulaire : 514 213-0770
Courriel : messier.maude@lacsq.org